

Justificatif généré le 29/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

29/04/2022

Département de publication :

(92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=290615>

N° d'annonce :

603938

## COUSINS

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €

**Siège social** : 1 Rue de l'Egalité 92220 ARCUEIL

388 580 482 R.C.S. Nanterre

Par décision du 29/04/2022, l'association UCPA SPORT VACANCES, association régie par la loi du 1er juillet 1901, R.C.S 775 682 040 Créteil, 21 rue de Stalingrad 94110 Arcueil, associée unique de la société COUSINS, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Créteil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Créteil.

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeGlaxumM**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGlaxumM>

